



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **lundi le 9 mai 2022**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

À noter : la séance ordinaire d'aujourd'hui se déroule devant public avec les mesures sanitaires du jour.

Mesdames : Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Claude Cardinal, conseillère # 4
Michel Ayotte, conseiller # 5
Josée Prévost, conseillère # 6

Lise Dénommé, Directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Lyne Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6986-05-22

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Josée Prévost, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022
5. Comptes à payer pour avril 2022
6. Rapport des travaux publics
7. Rapport de la DG
 - 7.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – chemin des Bouleaux.
 - 7.b Projet FRR demande d'aide financière – Bloc sanitaire
 - 7.c Réno garage municipal – suivi
 - 7.d Suivi – Maison Darveau – Assurance et changé facturation des compteurs d'Hydro Québec (ajouté)
8. Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 8.1 Emploi étudiant été 2022
 - 8.2 Suivi – Camp de jour 2022 avec Comité des sports et loisirs de Nédélec
 - 8.3 Participation Défi – Tout va mieux
 - 8.4 Suivi – Concours fêtes des Mères 2022 (ajouté)
9. Rapport de la mairesse
10. Rapport des élus
11. Adoption du Règlement 256 – Adoption du règlement 256 – Citation de la maison Darveau
12. Campagne de financement – Maison des Jeunes du Témiscamingue
13. Campagne de financement mission Tournesol – édition 2022
14. Campagne de financement – Foire gourmande 2022
15. Campagne de financement – Association pulmonaire du Québec 2022
16. Nouveau développement rue du Collège

17. Entente 2022 – Écocentre de Guérin pour 2022
18. Les compteurs Lecomte – Offre de services professionnels pour vérification du débit mètre pompe house.
19. Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie
20. Le grand feu Nédélec 1922
21. Avis de motion sur le règlement 258 – stationnement sur les rues publiques
22. Continuité des cours de la DG formation DMA
23. Soumission de PG pour le module « Voilà »
24. Soumission de PG pour le module accès cité Territoire – émettre les permis de construction
25. Révision du salaire inspecteur municipal
26. Affaires nouvelles
 - 26.1 Fête des voisins le 4 juin 2022
 - 26.2 Suivi des abris temporaires
 - 26.3 Commission culturelle Témiscamienne – Mise en valeur des bénévoles
 - 26.4 Proclamation municipale – Semaine de la santé mentale
 - 26.5 Suivi – Mai mois de l’arbre
 - 26.6 Reconnaissance bénévole 2022
 - 26.7 Soumission Orange Traffic
 - 26.8 6e Rendez-vous du loisir municipal – Rouyn Noranda (ajouté)
 - 26.9 Passeport vacances (ajouté)
 - 26.10 Campagne de financement – Défi lamGold (ajouté)
 - 26.11 Location de tables et chaise (ajouté)
 - 26.12 Feu broussaille sur la route 101 (ajouté)
27. Correspondances
 - 27.a Certificat honorifique – Prix Hommage bénévolat-Québec 2022 (ajouté)
28. Prochaine séance le 13 juin 2022
29. Période de questions
30. Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale reçue du public.

4. ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

RÉSOLUTION # 6987-05-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 tel que présenté.

5. COMPTES À PAYER POUR AVRIL 2022

RÉSOLUTION # 6988-05-22

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement d’adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée; (19 868.64 \$ et 33 842.98 \$) pour un total de 53 711.62 \$.

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Shawn Robillard, inspecteur municipal fait un bref résumé des travaux accomplis durant le mois d’avril 2022.

1. Shawn Robillard informe les membres des rénovations qui se poursuivent au garage municipal.
2. Quelques inquiétudes sont soulevées au sujet du chemin des Bouleaux.

7. RAPPORT DE LA DG

7.a Suivi – Subvention Programme d’aide à la voirie locale – Volet Rétablissement (ponceau sur chemin des Bouleaux)

Lise Dénommé informe les membres du conseil que nous sommes toujours en attentes des études spécifiques demandées par le ministère de la Sécurité publique.

7.b PROJET FRR DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – BLOC SANITAIRE

Lise Dénommé informe les membres que nous aurons une réponse officielle au sujet de cette demande d’aide financière après le 17 mai 2022, après la rencontre des maires.esses du Témiscamingue. À suivre...

7.c SUIVI - RÉNO GARAGE

Lise Dénommé informe les membres que maintenant que le mur Est est remplacé, et que les électriciens commencent cette semaine l’électricité à l’intérieur côté garage municipal, suivra la peinture extérieure avec Sablage S. Fillion.

7.d SUIVI – MAISON DARVEAU – ASSURANCE ET FACTURATION DES COMPTEURS D’HYDRO QUÉBEC

RÉSOLUTION # 6989-05-22

ENTENDU QUE la municipalité de Nédélec a ajouté une couverture d’assurance responsabilité sur la maison Darveau (38 rue principale) au 4 mai 2022 à la suite de la signature du contrat d’achat chez la notaire Me Mireille Bourque.

ENTENDU QUE la municipalité de Nédélec a fait le transfert de facturations des deux compteurs d’hydro Québec de la maison Darveau (38 rue principale) au 4 mai 2022 à la suite de la signature du contrat d’achat chez la notaire Me Mireille Bourque.

ENTENDU QUE le Comité de valorisation et de développement de Nédélec s’engage toujours, tel que convenu antérieurement, à rembourser tous frais encourus par la municipalité de Nédélec dans le dossier de la maison Darveau au 38 rue principale de Nédélec

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec offre le soutien financier dans le dossier d’une assurance responsabilité et de la facturation d’Hydro Québec sur la maison Darveau au 38 rue principale de Nédélec, jusqu’au transfert de la propriété au Comité de valorisation

8. RAPPORT DE L’EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

8.1 EMPLOI ÉTUDIANT ÉTÉ 2022

Josée Germain informe les membres que la municipalité a été acceptée pour un emploi d’été avec emploi Canada. Nous allons afficher le poste sur notre page Facebook, dans le journal Le Feuilleton ainsi que notre site web jusqu’au vendredi 10 juin 2022 16H.

8.2 SUIVI – CAMP DE JOUR 2022 AVEC LE COMITÉ DES SPORTS ET LOISIRS DE NÉDÉLEC.

Josée Germain informe les membres de tout le travail qu’il a été fait à date pour le camp de jour – édition 2022. Cinq demandes de subventions ont été remplies et envoyée, 13 commerces de la région ont été approchés pour soutenir un dîner spécial qui serait offert une fois semaine aux enfants inscrits au camp de jour pour

l'été 2022. Il reste à travailler la programmation et l'affichage pour les inscriptions au camp de jour – édition 2022. À suivre.

8.3 Participation Défi – « Tout va mieux »

Cet évènement est reporté à l'année prochaine.

8.4 Suivi – Concours fête des Mères 2022

Josée Germain fait un cours récit sur le concours « Dénonce une maman de Nédélec », nous avons reçu 6 dénonciations de mamans dont 4 étaient éligible au tirage d'une carte cadeau d'une valeur de 30 \$ d'un commerçant de la région. La gagnante est madame Kim Bourassa résidente de Nédélec.

La municipalité va récidiver en juin pour la Fête des Pères. À suivre

9. RAPPORT DE LA MAIRESSE

1. Lyne Ash nous informe que le contrat pour la maison Darveau a été signé le 4 mai 2022. Nous retournerons chez le notaire lors du transfert de cette propriété au nouveau propriétaire qui devrait se faire à la fin mai 2022.
2. Lyne Ash nous parle de l'évènement Tissez des Liens qui aura lieu le 18 mai 2022 à Timiskaming Shores côté Ontarien. L'évènement se déroulera de 9H à 20H.

10. RAPPORT DES ÉLUS.ES

Yves Bourassa nous informe que le système de pagette pour les pompiers est maintenant desservi par la RISIT, meilleur système de communication.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 256 – CITATION DE LA MAISON DARVEAU AU 38 RUE PRINCIPALE À NÉDÉLEC

RÉSOLUTION # 6989-05-22

Règlement no. 256

Règlement de citation de la maison Darveau (38, rue Principale)

CONSIDÉRANT les articles 117 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Cardinal
appuyé par Linda Pomerleau
et résolu unanimement

Que le présent règlement no. 256 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no. 256, les dispositions suivantes s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Nédélec :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Désignation du bien patrimonial : maison Darveau, 38, rue Principale, excluant le terrain (lot 2 850 128 du cadastre du Québec). Propriétaires : Monsieur Maurice Charron, Madame Joyce Florczyk

Article 3

Motif de la citation : construite en 1925, par Édouard Darveau, menuisier. Cette maison a les caractéristiques suivantes : tourelle de coin, poteaux de galerie faits de petites lattes, colonnes rondes, escaliers vers le trottoir, fenêtres verticales, toit à 4 pentes avec lucarne sur le devant. C'est l'apparence extérieure du bâtiment qui est visée par ce règlement (à l'exception du terrain désigné comme le lot 2 850 128 du cadastre du Québec).

Article 4

Le propriétaire de l'immeuble patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bâtiment et en garder l'apparence extérieure en bon état.

Nul ne peut sans l'autorisation du conseil municipal et sans avoir donné un préavis de 45 jours :

- Démolir tout ou partie du bâtiment
- Agrandir le bâtiment
- Réparer ou modifier l'apparence extérieure du bâtiment

Article 5

Les travaux doivent viser à conserver l'aspect original du bâtiment. Lors d'une demande de travaux, le conseil municipal peut mettre des conditions afin d'assurer la conservation et la mise en valeur du bâtiment. Ces conditions peuvent viser la forme, les dimensions, la localisation des fenêtres et des portes, les matériaux de revêtement, les couleurs et tout élément jugé pertinent. Le conseil liste les conditions par résolution, après avoir reçu une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

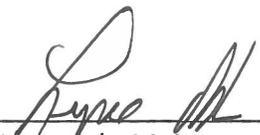
Article 6

Toute personne ou organisme qui enfreint les dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 205 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel. Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour par jour une offense séparée et le contrevenant est passible de l'amende prévue à la loi, pour chaque jour durant lequel l'infraction se continuera.

La municipalité (ou les personnes qu'elle autorise) pourra aussi intervenir pour rendre conformes tous travaux, bâtiments ou terrains en infraction par rapport au présent règlement. Ces frais sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain et sont assimilés à une taxe foncière en vertu de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales.

Pour l'application de ce règlement, la municipalité (ou les personnes qu'elle autorise) peut entrer et circuler sur tout terrain et dans tout bâtiment entre 7h00 et 21h00.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 9 mai 2022.


Lyne Ash, Mairesse

Lise Dénommé,
Directrice générale

Avis de motion : le 7 mars 2022
Adoption : le 9 mai 2022
Publication : le 11 mai 2022

MRCT, 7 mars 2022

12. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – MAISON DES JEUNES DU TÉMISCAMINGUE

RÉSOLUTION # 6990-05-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal, et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à la Maison des jeunes du Témiscamingue.

13. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – MISSION TOURNESOL – ÉDITION 2022

RÉSOLUTION # 6991-05-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec s'engage à faire un don de 375 \$ à Mission Tournesol – édition 2022, ce qui représente un dollar par citoyens de Nédélec.

14. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – FOIRE GOURMANDE – ÉDITION 2022

Rejeté à unanimité

15. CAMPAGNE DE FINANCEMENT - ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC 2022

RÉSOLUTION # 6992-05-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement de faire un don de 50 \$ à l'Association pulmonaire du Québec – édition 2022

16. NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RUE DU COLLÈGE À NÉDÉLEC

RÉSOLUTION # 6993-05-22

ENTENDU QUE la municipalité de Nédélec entame les démarches pour faire changer le zonage à Ra 2 et Rm 2, du lot 2 et 3 tel que suggéré à l'époque par monsieur Paul André Tremblay, a.g.i.f. Voir croquis

ENTENDU QUE la municipalité de Nédélec fera changer le zonage sur le lot 2 849 977 à un zonage de RA 2 et RM 2 tel que suggéré à l'époque par monsieur Paul André Tremblay, a.g.i.f. et ainsi faire un plus grand terrain. Voir croquis.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec poursuive le projet tel que mentionné.

17. ENTENTE 2022 – ÉCOCENTRE DE GUÉRIN

RÉSOLUTION # 6994-05-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement de renouveler le contrat pour l'année 2022 de l'écocentre de Guérin au montant de 6 280 \$ pour toute l'année.

18. LES COMPTEURS LECOMTE – OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE POUR VÉRIFICATION DU DÉBIT MÈTRE À LA POMPE HOUSE

RÉSOLUTION # 6995-05-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels (soumission 9503) soumis par Les Compteurs Lecomte pour faire la vérification/calibration du débit mètre à la pompe house au montant de 1 820.97 \$ tel que la soumission reçue.

19. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

RÉSOLUTION # 6996-05-22

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est PROPOSÉ PAR Michel Ayotte, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ à l'unanimité

20. ÉVÈNEMENT - LE GRAND FEU DE NÉDÉLEC

Il est décidé unanimement de reprendre le sujet de l'évènement du Grand Feu de 1922 lors d'une rencontre de travail. À suivre.

21. AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT # 258 – STATIONNEMENT SUR LES RUES PUBLIQUES

RÈGLEMENT NO. 258 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 218 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant les pouvoirs donnés par la Loi sur les compétences municipales, en termes de sécurité, de nuisances, de paix, d'ordre, de bon gouvernement, de bien-être général de la population et de transport ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser un article ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Yves Bourassa le 9 mai 2022 ;

Que les modifications suivantes soient apportées au règlement no. 218 :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 18 se lit comme suit :

Le stationnement des véhicules de loisirs, des camions, des autobus, etc. est autorisé pour une période de 60 minutes sur tous les chemins publics et à tout endroit où le public a généralement accès, et dans les stationnements prévus à cette fin.

Il est interdit d'utiliser les stationnements autorisés sur les rues de la municipalité pour garer et séjourner de façon permanente.

Définition de véhicules de loisirs :

Véhicule motorisé ou non-servant ou conçu à des fins récréatives ou d'habitation, tel que les tentes-roulottes, les roulottes de camping, les habitations motorisées, les maisons mobiles sur remorque, les habitations transportables ou tout autre véhicule de même nature.

Désormais, une précision sera ajoutée au texte : le mot « camion » exclut les véhicules de promenade de 7 mètres et moins de longueur.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement sera adopté lors de la prochaine séance du conseil municipal tenue en juin 2022.

22. CONTINUITÉ DES COURS DE LA DG FORMATION DMA

RÉSOLUTION # 6997-05-22

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement d'autoriser la continuité des cours de formation DMA dont 5 autres cours à venir pour la DG au coût de 399 \$ + taxes chacun. Formation offerte au DG avec la collaboration de l'ADMQ.

23. SOUMISSION DE PG POUR LE MODULE « VOILÀ »

RÉSOLUTION # 6998-05-22

ENTENDU QUE la municipalité de Nédélec accepte l'offre de service présenté par PG Solution soumission # 1MNED12-014336-JQ2 au montant de 2 520 \$ pour l'installation du module « Voilà » qui permettra d'entrer en contact avec les citoyens de la municipalité plus facilement.

ENTENDU QUE par la suite les frais annuels seront 572 \$ pour l'hébergement initial sur le serveur.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels # 1MNED12-014336-JQ2 présenté par PG Solution au montant total de 3 092\$.

24. SOUMISSION DE PD SOLUTION – MODULE ACCÈS CITÉ TERRITOIRE

RÉSOLUTION # 6999-05-22

ENTENDU QUE la municipalité de Nédélec accepte l'offre de service présenté par PG Solution soumission # 1MNED12-014337-JQ12 au montant de 3 873 \$ pour l'installation du module « Accès cité Territoire » qui permettra à la MRCT d'émettre les permis de construction à partir du système PG de la municipalité de Nédélec.

ENTENDU QUE par la suite les frais annuels seront 394 \$ pour l'hébergement initial sur le serveur.

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels # 1MNED12-014337-JQ1 présentée par PG Solution au montant total de 5 448 \$.

25. RÉVISION DU SALAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

RÉSOLUTION # 7000-15-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire, et résolu unanimement d'autoriser la révision du salaire de l'inspecteur municipal tel que convenu, et ce à partir du 14 avril 2021. Une liste du taux des employés est conservée dans un document à part dans la voûte.

26. AFFAIRES NOUVELLES

26.1 FÊTE DES VOISINS – ÉDITION 2022

La fête des voisins aura lieu cette année le 4 juin 2022 de 8h à 16h. Il est entendu qu'un publipostage sera envoyé aux citoyens et une publication sera aussi faite sur notre page Facebook.

26.2 SUIVI DES ABRIS TEMPORAIRES

Il est entendu que le règlement # 244 sera appliqué tel qu'adopté en août 2021, les abris temporaires sont permis du 1er mai au 1 octobre de chaque année, avec l'achat d'un permis spécial au coût de 20\$ au bureau municipal. Le permis est accordé seulement si l'emplacement de l'abri temporaire respecte les conditions requises au règlement.

26.3 COMMISSION CULTURELLE DU TÉMISCAMINGUE – MISE EN VALEUR DES BÉNÉVOLES

Les membres du conseil prennent la décision de souligner toutes les personnes qui œuvrent à la bibliothèque de la municipalité de Nédélec. Une photo sera prise et envoyée au comité de la commission culturelle du Témiscamingue avec une lettre description de leur implication au sein de la bibliothèque municipale.

26.4 PROCLAMATION MUNICIPALE – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Reporté à l'an prochain.

26.5 SUIVI – MAI MOIS DE L'ARBRE

L'évènement de « Mai mois de l'arbre » se déroulera jeudi 26 mai de 9H à 16H au bureau municipal. Un total de 430 arbres seront remis dans la communauté de Nédélec, dont 52 arbres seront plantés en mémoire des 52 résidences qui ont brûlé en octobre 1922 lors du passage du grand feu de Nédélec. Ces arbres seront plantés par les employés municipaux aidés de bénévoles sur le terrain de camping, au terrain de balle ainsi qu'au bureau municipal.

26.6 RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES

RÉSOLUTION # 7001-05-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement qu'un 5 à 7 sera organisé le 10 juin 2022 (date tentative) pour souligner l'implication des bénévoles au sein de la communauté de Nédélec. Une façon de leur dire MERCI pour leur beau travail. À cette occasion, la municipalité offrira une consommation et des hors-d'œuvres à chaque bénévole.

26.7 SOUMISSION D'ORANGE TRAFFIC

Il est résolu unanimement de reporter ce projet après que les travaux des rues seront terminés.

26.8 RENDEZ-VOUS DU LOISIR MUNICIPAL – ÉVÈNEMENT ROUYN-NORANDA

RÉSOLUTION # 7002-05-22

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement de permettre Josée Germain, agent de développement ainsi que Linda Pomerleau, conseillère siège 3 d'assister au 6e Rendez-vous du Loisir municipal en Abitibi-Témiscamingue qui se tiendra le 2 juin 2022 à Rouyn-Noranda au coût de 45 \$ chaque inscription.

26.9 PASSEPORT VACANCES

Il est résolu unanimement de reporter l'affichage de nos services sur le site web passeport vacances à l'an prochain, lorsque nous serons dans de meilleures conditions pour recevoir le tourisme d'ici et d'ailleurs.

26-10 CAMPAGNE DE FINANCEMENT IAMGOLD

RÉSOLUTION # 7003-05-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement de faire un don de 50 \$ au Défi lamGold qui servira à acheter de l'équipement médical pour le département périnatal de l'hôpital de Rouyn-Noranda.

26.11 LOCATION DE TABLES ET CHAISES

RÉSOLUTION # 7004-05-22

ENTENDU QUE la municipalité louera les tables, et chaises du centre communautaire à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord au coût de 6 \$/table et de 2 \$/chaises

ENTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Nord s'engage à remettre les biens empruntés dans l'état tel que reçus

ENTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Nord s'engage à remplacer ou réparer toutes unités brisées ou endommagées

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement de faire la location de chaise et des tables de notre centre communautaire à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord pour la journée du 25 juin 2022.

27. CORRESPONDANCE

27.a Certificat honorifique – Prix Hommage bénévolat-Québec 2022

Les membres prennent connaissance de la correspondance reçue au bureau municipal.

24. PROCAHINE SÉANCE LE 13 JUIN 2022

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 7005-05-22

Levée de la séance à 21h50, est proposée par Yves Bourassa.


Lyne Ash, mairesse


Lise Dénommé, directrice générale
et secrétaire-trésorière